

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2019**

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 18 avril 2019

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 29

Présents : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mmes Marie-Edith MACE - Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU - M. Jean-Michel PÉNARD - Mme Sylvie VIROLLE (présente point 1) - M. Laurent MOLEZ - Mme Françoise LERAY - MM. Marcel JORET - Aroun PAJANIRADJA (présent point 1) - Mme Florence BOULLET - M. Laurent TALLEC - Mme Christine PIETTE - M. Stéphane BONNEL - Mme Marie-Christine GARNIER - MM. Patrick MALLET - Pierre HUCKERT - Mmes Nathalie LECARDONNEL - Sonia GAMEROFF (présente au point 1) - M. René MARHEM - Mme Annie LIS - M. Yves FERREY.

Absents excusés : M. Yann LE GUEN
M. Bernard VINATIER
Mme Nathalie BELLEC

Secrétaire de séance : Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU

Pouvoirs : Pouvoir de M. Yann LE GUEN à Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU
Pouvoir de M. Bernard VINATIER à M. Yves FERREY
Pouvoir de Mme Nathalie BELLEC à Mme Annie LIS

1 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - rapport n°4 du 20 mars 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve le rapport n°4 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) présenté en séance.

2 - Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné - exercice de la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve la prise de compétence eau potable par la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, à compter du 1^{er} janvier 2020 et le maintien de la Ville de Melesse par la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1^{er} janvier 2020.

3 - Acquisition foncière au lieu-dit « Champ Colliot »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide l'acquisition des parcelles A 326-327-328 d'une superficie de totale de 2 525 m² au lieu-dit « Champ Colliot », au prix de 176 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - Porche en Bois du XVI^{ème} siècle - approbation de l'avant-projet définitif et validation de l'avenant fixant la rémunération définitive du Maître d'œuvre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve l'avant-projet définitif de rénovation du porche pour un montant de 264 966,00 € HT de travaux et l'avenant actant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 43 472,09 € HT.

5 - Porche en Bois du XVI^{ème} siècle - travaux de restauration et de mise en valeur - demande de subventions

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le plan de financement relatif aux travaux de restauration et de mise en valeur du porche pour un montant de 325 669 € HT, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil régional de Bretagne pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 60 000 € et à demander le versement de la prime Skoaz Ouzh Skoaz, dans le cas où les conditions pour y prétendre sont réunies et valide le principe d'une souscription publique/mécénat via la Fondation du Patrimoine,

6 - Extension de l'éclairage public route de Chevaigné, route du Feuillet et allée Jules Ferry - demande de subvention auprès du SDE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du SDE, la subvention d'un montant de 8 889,90 € pour les travaux d'extension de l'éclairage public route de Chevaigné, route du Feuillet et Allée Jules Ferry s'élevant à la somme de 44 449,58 € HT.

7 - Accueil de Loisirs Enfance « les jeunes pousses » - vote des tarifs des camps 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs enfance « les jeunes pousses » pour l'été 2019 comme suit :

Camps	Effectifs	Jours	Tarif melessien QF plafond	Tarif melessien QF plancher	Tarif extérieur
ORGERES Equitation du 8 au 12 juillet	24	5	211,33 €	37,74 €	287,83 €
ORGERES Equitation du 15 au 19 juillet	24	5	211,33 €	37,74 €	287,83 €
VEZIN LE COQUET Grande section - CP du 15 au 16 juillet	12	2	48,72 €	8,70 €	79,32 €
MEZIERES SUR COUESNON Sport nature du 19 au 23 août	24	5	181,15 €	32,35 €	257,65 €
SAINT OUEN DES ALLEUX Grande section - CP du 19 au 20 août	12	2	54,99 €	9,82 €	85,59 €
MEZIERES SUR COUESNON Sport nature du 26 au 29 août	24	4	156,13 €	27,88 €	217,33 €

8 - Concours des maisons fleuries 2019 - définition de l'enveloppe à répartir

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe la dotation des prix attribués aux participants pour l'année 2019 à 700 € et donne tous pouvoirs au jury pour la répartition des prix.

Affichée le 25 avril 2019

Le Maire,

Claude JAOUEN